



CAMPAGNE TÉLÉVISÉE DE LA FAE

La FAE a lancé une nouvelle campagne télévisée intitulée *Être prof, c'est tout un métier* sur ses plateformes sociales ! Cette campagne circulera du 23 mai au 12 juin sur les ondes de Télé-Québec, RDI, TVA, Radio-Canada et en ligne, notamment sur la plateforme *tou.tv*.



LECTURES FÉMINISTES

Le Comité féministe vous propose cette semaine *Moi aussi je voulais l'emporter*, de Julie Delporte.

Ce livre, c'est une petite œuvre d'art, un mélange de roman graphique, de poésie et d'illustrations magnifiques. À travers un regard féministe, Julie Delporte nous transporte dans ses réflexions de femme et d'artiste. *Je voudrais écrire un livre pour dire que ... ça fait mal les règles de grammaire.*

QUE LE MINISTRE CÈSSE DE RIRE DE NOUS !

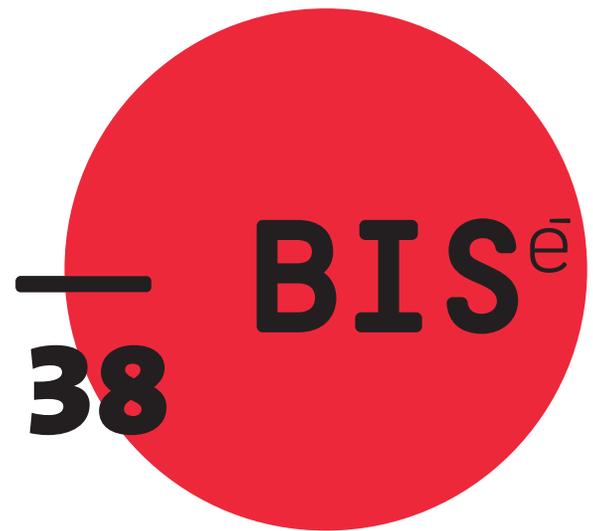
Mercredi dernier, les membres ont adopté le projet de cahier de demandes en vue des prochaines négociations de notre *Entente nationale* et ont voté en faveur d'un ralliement aux positions majoritaires du Conseil fédératif de négociation. Cette prochaine négociation peut paraître trop rapide pour certains, ou encore abstraite pour d'autres, n'empêche que nos efforts pour améliorer notre quotidien sont importants pour faire avancer les choses et freiner la désertion de notre profession. Nous avons eu des gains dans l'*Entente nationale 2020*, mais il y a encore bien des situations où nous devons nous battre, notre employeur démontrant encore beaucoup de laxisme.

TAUX DE CO₂ DANS LES ÉTABLISSEMENTS

Je pense notamment à la qualité de l'air dans les classes. Selon un [article¹](#) paru dans *La Presse* du 24 mai, le ministère de l'Éducation dit se baser sur une étude de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) et sur l'association mondiale d'ingénieurs pour les services dans les édifices pour justifier une norme de 1500 parties par million (ppm) comme seuil minimal afin d'entreprendre des travaux dans les classes. Or, ces deux organisations recommandent respectivement une norme de 1000 ppm et 800 ppm en période de pandémie pour réduire la propagation de la COVID-19.

Selon l'article, Ali Bahloul, chercheur en prévention à l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail, affirme que le comité des experts, dont il fait partie, a recommandé 1000 ppm ou moins. Comment le ministre de l'Éducation peut-il juger acceptable la norme de 1500 ppm, alors que les experts dans le domaine le contredisent ?

Depuis le début de la pandémie, il n'a cessé de nous répéter que son ministère suivait leurs recommandations... Il ment éhontément ! Nous avons l'impression, encore une fois, de vivre dans le même film.



Au mois de mars, près d'un quart des établissements avait une concentration moyenne entre 1000 et 1500 ppm. C'est beaucoup trop, dans le contexte.

Le ministre de l'Éducation a décliné la demande d'entrevue du journaliste. Égal à lui-même, il se transforme en fantôme, n'a pas le courage de justifier les décisions de son ministère, il se terre, pour ne pas avoir à répondre. C'est lamentable.

DES BATAILLES À SUIVRE

Ultimement, peu importe que nous soyons en pandémie ou pas, nous méritons d'exercer notre profession dans un environnement sain. Nous allons bien évidemment continuer à suivre de près le dossier de la qualité de l'air dans nos établissements. Ce n'est pas vrai que nous accepterons de respirer de l'air vicié, au point de nous rendre malades.

NOUVELLE PRÉSIDENTE DE LA FAE

Dans un tout autre ordre d'idée, avec le désistement d'une des candidates, Mélanie Hubert, actuellement présidente au Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal, devient la présidente de la FAE par acclamation. L'Alliance sera aux côtés du nouvel exécutif, dont la composition finale sera connue à la fin juin, pour mener toutes les batailles à venir !

Catherine Beauvais-St-Pierre, présidente

1. BROUSSEAU-POULIOT, Vincent. *La norme de Québec moins exigeante que recommandé*, journal *La Presse*, 24 mai 2022. [En ligne : <https://www.lapresse.ca/covid-19/2022-05-24/taux-de-co2-dans-les-ecoles/la-norme-de-quebec-moins-exigeante-que-recommande.php>].

ÉDUCATION DES ADULTES ASSEMBLÉE DE PLACEMENT — — EDA SESSION D'ÉTÉ 2022

SAI DU 10 JUIN 18 h AU 13 JUIN 23 h 59

Nous vous rappelons que l'assemblée de placement pour la session d'été a été remplacée par une séance d'affectation par internet (SAI) en raison du maintien de la situation d'urgence sanitaire. La séance se tiendra **du vendredi 10 juin (18 h) au lundi 13 juin (23 h 59)**. Seules les personnes ayant rempli leur fiche signalétique avant le 27 mai 2022 peuvent y participer. Les postes seront attribués selon l'ordre suivant :

- le personnel enseignant n'ayant pas travaillé 800 heures ou ayant travaillé 800 heures à taux horaire;
- celui ayant travaillé 800 heures dans le cadre de plus d'un contrat à temps partiel;
- celui ayant travaillé 800 heures dans le cadre d'un seul contrat à temps partiel, et ce, dans le respect des listes de priorité d'emploi et de rappel.

Par la suite, le CSSDM offrira les postes non pourvus aux enseignantes et enseignants de la liste locale et à ceux de la liste des étudiants.

FERMETURE DES CENTRES AU COURS DE LA SESSION D'ÉTÉ 2022

La session d'été se tiendra du 4 juillet au 1^{er} septembre 2022. Toutefois, les centres seront fermés du 25 juillet au 5 août inclusivement.

CALENDRIER DES PAIES PENDANT LA SESSION D'ÉTÉ

Sauf les enseignantes et enseignants réguliers, tous les profs qui travailleront à l'éducation des adultes pendant la session d'été sont rémunérés à taux horaire. Il est important de prendre note que les paies versées les 21 juillet et 15 septembre comprendront respectivement le paiement de 5 et de 9 jours de travail uniquement. Vous trouverez dans le tableau ci-dessous les dates de versements des paies ainsi que les périodes de travail leur correspondant. Étant donné que la session d'été débute le 4 juillet, le premier versement qui correspond au travail effectué pendant cette session aura lieu le 21 juillet 2022, et ce, pour autant que les données aient été saisies par la personne responsable à votre centre dans le système de paie.

PÉRIODE DE TRAVAIL	DATE DU DÉPÔT DE PAIE	NBRE DE JOURS TRAVAILLÉS
4 au 8 juillet	21 juillet	5
11 au 22 juillet	4 août	10
25 juillet au 5 août	Fermeture du CSSDM	0
8 au 19 août	1 ^{er} septembre	10
22 août au 1 ^{er} septembre	15 septembre	9

BONNE SESSION !

● Chantal Forcier, conseillère

CHANGEMENT D'HORAIRE SAI DU 27 AU 30 MAI

Le CSSDM a informé l'Alliance du changement d'horaire pour la dernière SAI de mai. La séance normalement prévue du 27 mai au 30 mai est reportée **du lundi 30 mai (midi) au mardi 31 mai (23 h 59)**. Un message est inscrit au babillard du site SAI à cet effet.

● Chantal Forcier, conseillère

PROFS RÉGULIERS — RETOUR À L'ÉCOLE D'ORIGINE

● FGJ

Les personnes en surplus d'affectation qui ne se sont pas désistées de leur poste peuvent réintégrer leur école d'origine si un besoin se crée dans leur champ, entre le 1^{er} juin et la séance d'affectation par internet de la rentrée. Elles doivent répondre au critère « capacité » et avoir fait connaître leur intention par écrit à la direction d'école, **au plus tard le 15 juin** (date limite pour les demandes de retour à l'école d'origine).

● Frédéric Pilon, conseiller



DÉFI DES ALLIÉS ET DES ALLIÉS

Félicitations et merci aux écoles Hélène-Boullé, Saint-Anselme, du Petit-Chapiteau ainsi qu'à toutes celles qui ont participé au Défi des Alliés durant la semaine du 17 mai. Grâce à vous, nos élèves et collègues qui font partie de la communauté ou la côtoient dans leur famille savent qu'ils ont la chance d'évoluer dans des milieux ouverts à la diversité.

● Élyse Bourbeau, vice-présidente

Photos : Alliance

